

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1886

présenté par
M. Jacob-----
ARTICLE 43

À l'alinéa 2, après le mot :

« activité »,

supprimer la fin de la phrase.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression ayant pour objet de permettre l'inscription de nouvelles dispositions à caractère normatif dans un article additionnel après l'article 43.